

L'expertise unique d'un partenaire exclusivement dédié au droit patrimonial

Croiser à la fois les aspects civils, fiscaux et corporate afin d'avoir une vision à 360° d'une même problématique, voilà l'unicité de ce cabinet. Une approche patrimoniale aussi novatrice qu'efficace. Découverte avec sa fondatrice, Christine Turlier.

En quoi ce double cursus de notaire et d'avocat est-il un atout ?

Christine Turlier : Être diplômée notaire et avocat spécialisé en droit patrimonial, inscrit aux barreaux de Paris et de Bruxelles, me permet d'appréhender un dossier avec un très large spectre ; c'est essentiel d'apprécier d'abord les aspects civils pour ensuite faire le lien avec les matières fiscale et corporate. Cette approche globale est un gage de cohérence, de sécurité et d'efficacité pour les grandes familles, les dirigeants, les groupes familiaux, les ETI et les groupes côtés que j'accompagne sur le long terme. Mes clients apprécient à la fois l'efficacité de mon conseil, mon pragmatisme, mais aussi mon exigence de clarté auprès d'eux. Être audible est capital pour moi.

Quel est le spectre de vos interventions ?

C. T. : J'interviens sur tous les aspects dévolution de patrimoines privés et professionnels qu'ils s'agissent de transmissions via des cessions de groupe, de donations ou de successions. Je traite également du sujet de la gouvernance et sa dévolution [via notamment un pacte d'actionnaire ou une charte de famille], ce qui permet de lier la dévolution du capital et de la gouvernance. Et j'ai parallèlement développé une offre exclusive de Family Office Patrimonial.



Christine Turlier, avocat fondateur de Christine Turlier & Partners

Pourquoi renforcez-vous votre pôle dédié à la fiducie ?

C. T. : Parce que bien que complexe, c'est une matière que je maîtrise et un outil patrimonial que je trouve extrêmement intéressant. Dès lors qu'il est bien appréhendé et coordonné avec d'autres, il permet d'aboutir à des solutions vraiment idoines. Notamment en ce qui concerne la sécurisation de la gestion de patrimoines complexes tels que titres sociaux, œuvres d'art, biens immobiliers...

Dans l'actualité, après 3 ans de procédure, vous venez de gagner contre des notaires !

C. T. : J'ai accompagné un héritier d'un marchand d'art de renom concernant une donation dite partage de biens indivis qui, au décès du donateur, a été requalifiée en

« C'est essentiel d'apprécier d'abord les aspects civils pour ensuite faire le lien avec les matières fiscale et corporate. »

donation simple avec les conséquences catastrophiques que cela entraînait pour mon client, héritier réservataire. Effectivement, j'ai engagé la responsabilité du notaire et gagné !

Engagée auprès de l'Institut Rafaël, pourquoi lancez-vous une vente aux enchères avec Artcurial ?

C. T. : Pour prolonger mon engagement auprès de l'Institut créé par le cancérologue Alain Toledano et « offrir du temps » aux patients. Les recettes permettront de financer l'intervention de professionnels de santé à leurs côtés. Cette soirée aura lieu au 1^{er} trimestre 2021 et rassemblera des photos de mode des plus grandes maisons de haute couture.

Christine Turlier
& Partners